



Les logos de recyclage sont nombreux, et pas toujours faciles à comprendre ou à différencier. Voici donc un petit guide pour ne plus se tromper!



Ce symbole signifie que le produit est recyclable et qu'il doit être trier.



Ce point vert ne signifie pas que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et à la valorisation des déchets.



Les déchets portant ce symbole sont à jeter dans une poubelle classique et non sur la voie publique ou dans la nature.



La poubelle barrée indique que le déchet ne doit pas être jeté dans une poubelle classique mais collecté par une filière spécifique (appareils électriques, ampoules, piles...)



Lorsque vous retrouver ce symbole sur un contenant en verre, cela indique que le verre est recyclable.



Tous les produits en acier ou en aluminium sont 100% recyclable et à l'infini. L'acier doit être amener dans un centre de tri pour séparer les différents matériaux qui compose le produit. Alors que les produits en aluminium vont dans le bac de recyclage!



Le papier ou le carton n'est pas nécessairement composé à 100% de fibres recyclées. ce symbole indique donc la quantité de matières recyclées utilisées dans la fabrication du produit.



Il suffit de séparer le produit et l'emballage qui va directement au bac de recyclage, alors que le produit doit être ramener à la pharmacie qui les remettra à l'association cyclamed pour être incinérer.

Si vous avez des doutes, il y'a encore le site consignesdetri.fr ou l'application: le guide du tri.